

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL022

Date de convocation : 1 février 2019

Affichage du compte-rendu : 14 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à jour du tableau des emplois

L'an deux mille dix neuf, le sept février à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Dominique BABE, Florent RIVOIRE, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Joël CAS, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry BUTIN (donne pouvoir à Dominique BABE), Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Danièle POTIRON), Annie BERTON (donne pouvoir à Guy PENDARIES), Lilian MORINON (donne pouvoir à Joël CAS), Philippe COLSON (donne pouvoir à Alain LEGRAS)

Secrétaire de séance : Eric MAILLET

Rapporteur : Danièle POTIRON

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions, dans le respect du principe de sincérité budgétaire et conformément aux besoins de la collectivité.

Recrutement

Compte tenu du départ d'un personnel et afin de pouvoir procéder au recrutement d'un agent réalisant les missions de médiateur scolaire et de médiateur numérique à la médiathèque, et **après en avoir délibéré le conseil municipal opère les modifications suivantes** :

- **SUPPRIME** un poste d'attaché territorial à temps non complet 32h annualisé (échelle indiciaire brute 441-816) ;

- **CRÉE** un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine à temps non complet 28h (échelle indiciaire brute 348-548) ;
- **DIT** que la rémunération sera établie suivant les grades de référence ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 321 compte 64111 du budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire au nom et pour le compte de la commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Suite au départ en mutation d'un agent positionné sur le poste de brigadier chef principal et afin de recruter un nouveau personnel au sein de la police municipale, il convient de modifier le tableau des effectifs comme évoqué ci-dessous, à compter du 1^{er} mars 2019.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **SUPPRIME** un poste de brigadier chef principal, à temps complet (échelle indiciaire brute 380-554) ;
- **CRÉE** un poste de gardien brigadier de police municipale à temps complet (échelle indiciaire brut 351-483) ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 112 compte 64131 du budget.
- **AUTORISE** Monsieur le maire au nom et pour le compte de la commune à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.